

(PSAC) PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES A CHOIX 2023**Nom et prénom du résident :**

- Tout achat non POS est fait par nos soins : selon justificatif (transports, déplacements et accompagnant se facturent en plus du ticket)
- Etablissement de lettre ou correspondance personnelle si pas relatif aux régimes sociaux /soins / MDP : CHF 8.00 pour une page, y.c. timbre courrier B pour la Suisse.
- Envoi de courrier personnel et privé en courrier B, une fois par semaine : CHF 2.10 si pas relatif aux régimes sociaux / soins
- Réexpédition du courrier en cas d'urgence si pas relatif aux régimes sociaux / soins : CHF 1.30
- Enveloppe / photocopies : CHF 0.20 Timbres : selon demande – Fax : CHF 5.00 si pas relatif aux régimes sociaux / soins
- Déplacements à la commune pour papiers divers : CHF 35.00, si pas relatif aux régimes sociaux / soins
- Tenue compte privé, si pas MDP des régimes sociaux, CHF **45.00** par mois
- Erreur de comptes bancaires lors de vos versements : frais administratifs **CHF 5.00**
- Frais de rappel (sur PSAC) : CHF **10.00** frais de sommation (sur PSAC): CHF **20.00**
- Location d'un radiateur électrique (en cas de demande du résident) : **CHF 100.00 / mois**
- Climatisation dans la chambre (fixe ou mobile) : **CHF 100.00 / mois**
- Supplément pour chambre à 2 lits occupé par une personne : **CHF 285.00 / jour**
- Supplément pour chambre à 1 lit : CHF **12.00 / jour**
- Repas pour invités : Midi : **CHF 20.00** Soir : **CHF 20.00**
- Les frais de nettoyage des meubles n'appartenant pas à la Fondation Gambetta et demandés par le résident, sont facturés selon justificatif. S'y ajouteront les éventuels frais de manutention.
- Stockage de meubles et d'affaires « conséquentes » (lors d'un départ / décès) au-delà de 7 jours CHF 20.00 / par mois (ne se détaille pas par jour)
- Demandes particulières (travaux de manutention, déplacements etc...) faites par le résident, sa famille ou le curateur, seront facturées au prix de CHF 51.50 / heure

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Utilisation du frigo à titre privé dans la chambre : CHF 8.00 par mois oui non
<i>Ne se détaille pas</i> |
|---|

- **Ces montants seront débités du compte MDP du résident**
Ces tarifs peuvent être modifiés sans préavis.

Par ma signature j'atteste avoir pris note du contenu de la présente :

Lu et approuvé, le **Signature :**